



participation achat voitures avec mon compagnon

Par **amw1345**, le **11/02/2012** à **20:03**

Pendant 12ans j'avais un compagnon, nous avons gardé nos domiciles respectifs, mon compagnon vivait à mon domicile, il est mort chez moi
Durant ces années, mon compagnon et moi avons acheté

un premier véhicule Clio renault le 04/07/2003 où j'ai prêté la
la somme de 3000 euros

un deuxième véhicule Clio Renault en juillet 2006 où j'ai prêté
la somme de 1524 euros

Evidemment je n'ai pas fait signer de reconnaissance de dette à mon
compagnon, mais j'ai les relevés bancaires des deux transactions.

La carte grise étant au nom de mon compagnon, l'héritier légal, son fils, veut récupérer ce
véhicule, sans rembourser les sommes prêtées.

Depuis le 5/5/2011, ce véhicule est stationné dans mon garage, les clés et les papiers je les
ai remis au notaire.

Quel est mon recours, pour récupérer les sommes prêtées, ce véhicule commence à me
gêner, je voudrait aménager mon garage en logement.

Merci de me répondre

Par **janus2fr**, le **12/02/2012** à **08:38**

Bonjour,

Je suppose que rien ne rattache ce véhicule à vous ? Vous dites que la carte grise est au
nom de votre compagnon, mais y a-t-il une facture ou un certificat de cession où vous
apparaissiez ?

Si non, vous n'avez aucun droit sur ce véhicule et il rentre effectivement dans l'héritage de
l'enfant du défunt.

Par **amw1345**, le **12/02/2012** à **10:03**

il n'est pas dans mon intention de garder cette voiture,mais vu que j'ai prêté de l'argent, je voudrais rentrer dans mes frais

je sais que devant tribunal, l'héritier doit prouver que la voiture est à son père , et moi je dois prouver que j'ai prêté de l'argent

l'héritier pourra contester je suppose en arguant la donation,ou libéralité de ma part envers son père.

L'enrichissement sans cause peut-il être plaidé?

Par **janus2fr**, le **12/02/2012** à **10:14**

Le problème, c'est que vous avez prêté cet argent sans aucun document, rien ne prouve donc que le défunt ne vous avait pas déjà remboursé. Ni même, d'ailleurs, qu'il s'agissait bien d'un prêt et surtout que ce prêt concernait bien le véhicule...